



Décembre 2023

A LA UNE : NOUVELLE PRESTATION

Le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Depuis le 1er mai 2020, les collectivités territoriales ont l'obligation d'avoir mis en place un tel dispositif.

Conscient de la difficulté que cela peut présenter aux collectivités, le CDG45 a décidé de proposer une solution externalisée via le cabinet Qualisocial, spécialisé dans le traitement de ces signalements.

En conventionnant avec le CDG45, vous pouvez en bénéficier et ainsi vous mettre en conformité de manière simple et efficace.

Retrouvez sur notre site internet un modèle de délibération et le modèle de convention.

Besoin d'un renseignement ?

Contactez nous à info.signalement@cdg45.fr

[En savoir plus](#)



ACTUALITES



Formation Premiers Secours en Santé Mentale

La dernière session de formation proposée par le CDG45 s'est tenue ces derniers jours. Cette offre de formation a été très plébiscitée ! Nous sommes ravis d'avoir contribué à ce que 75 agents publics Loirétains deviennent secouristes en santé mentale.

Un grand merci aux collectivités qui ont accueilli ces formations dans leurs locaux (Amilly, Sully-sur-Loire et Neuville-aux-Bois).

Rendez-vous en 2024 pour de nouvelles sessions !

Mise à jour de l'annuaire des assistants et conseillers de prévention

De juin à octobre, le CDG45 a lancé une campagne de recensement des agents de prévention afin de mettre à jour sa base de données.

L'annuaire ainsi mis à jour est disponible !

Pensez à nous communiquer vos nouvelles nominations et à nous informer des départs de vos agents de prévention.

[Consulter l'annuaire](#)



VUS SUR LE NET

[Conduites addictives] Fêtes d'entreprise et consommation d'alcool

A l'approche des fêtes, beaucoup organisent des pots de fin d'année. Moments de convivialité, ils contribuent à renforcer les liens du collectif de travail. Mais lorsque la consommation de boissons alcoolisées est autorisée, elle peut constituer un facteur de risque pour la santé et la sécurité des agents. La responsabilité de l'employeur peut être engagée. Certaines mesures peuvent cependant prévenir les risques pour les salariés.

[Consulter le dossier de l'INRS](#)

[Travail en hauteur] Plates-formes de travail pour travaux de faible hauteur

Une fiche pratique de l'INRS traite des matériels pouvant servir de poste de travail pour des hauteurs courantes. Elle se veut une aide au choix des matériels et présente les axes de prévention à envisager.

[Consulter la fiche de l'INRS](#)



[Maladies d'hiver] Des gestes simples pour éviter les contaminations au travail

Se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans le creux de son coude, éviter de se faire la bise ou de se serrer la main... Certains gestes simples permettent de limiter les risques de contamination au travail.

[Lire le dossier de l'INRS](#)

[EPI] Les casques de protection



L'INRS propose un guide pour fournir une aide au choix du casque de protection.

[Consulter le guide](#)

[Travail de nuit] Vidéo // Comprendre les effets sur la santé

Le travail de nuit, entre 21h et 6h concerne près de 20 % de salariés et est présent dans de nombreux secteurs d'activité. Cette organisation du travail a des impacts sur la santé et la sécurité. Retrouvez une courte vidéo de

l'INRS à ce sujet.

[Voir la vidéo](#)

[*Violence et harcèlement au travail*] L'organisation internationale du travail publie une étude comparative

Le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail publie [une étude comparative](#) sur la violence et le harcèlement au travail en Belgique, en France et au Québec.

Cette étude vise à identifier les bonnes pratiques concernant la violence et le harcèlement dans le milieu de travail.

Elle s'appuie sur les travaux menés par les partenaires sociaux, et sur l'état du droit du harcèlement et de la violence au travail dans ces pays et provinces, notamment au regard de la [convention n° 190 de l'OIT](#).

[Découvrir l'article](#)



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous
[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1